

# **Publications des départements et des offices de la Confédération**

---

## **Procédure de consultation**

### **Département fédéral de l'économie**

#### **Modification du code des obligations (bail à loyer)**

La modification de la loi porte sur les nouvelles dispositions de protection contre les loyers abusifs: le projet prévoit que les loyers ne dépendront plus des taux hypothécaires, mais suivront l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation. Par ailleurs, le caractère abusif ou non d'un loyer initial sera établi à l'aide de loyers comparatifs.

Date limite: 31 mai 2008

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral du logement, centre de prestations Droit, Storchengasse 6, 2540 Granges, tél. 032 654 91 31, fax 032 654 91 08, [www.bwo.admin.ch](http://www.bwo.admin.ch).

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:  
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

11 mars 2008

Chancellerie fédérale